NAO 2013 SDH-PH

Dernière mise à jour : 28-04-2013

La négociation Annuelle Obligatoire 2013 de l'UES SDH - PH a débuté. Suite à la signature du protocole d'accord , le calendrier est fixé comme suit :

mercredi 9 janvier 2013 Remise d'informations sur les différentes matières de la NAO. Revendication 2013 CGT - CFDT pour la SDH et PH . jeudi 24 janvier 2013 Réunion de négociation Nouvelle revendication CGT et CFDT de la SDH-PH jeudi 12 février 2013 Réunion de négociation . Heure d'info syndicale le 12 mars 2013 . Accord NAO 2013 .

Les NAO sont l'obligation pour l'employeur d'engager chaque année une négociation sur les salaires effectifs, la durée effective et l'organisation du temps de travail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la prévoyance maladie, la formation, l'emploi des salariés âgés...

Consultez les NAO 2012

Consultez les NAO 2011

Consultez les NAO 2010

Consultez les NAO 2009{mospagebreak title=CR du 9 janvier 2013} COMPTE RENDU DE LA REUNION PREPARATOIRE :

RAS, comme d'habitude, notre employeur nous a donné quelques données chiffrées concernant la SDH et PH. Nous avons demandé le fichier non nominatif du personnel. Ceci afin de pouvoir construire une revendication plus fine. Comme à l'accoutumée, il nous a été refusé!

{mospagebreak title=Revendication syndicale 2013} NOTRE REVENDICATION:

La revendication SDH - PH de l'intersyndicale CGT et CFDT. {mospagebreak title=CR du 24 janvier 2013} COMPTE RENDU DU 24 JANVIER :

C'est la première réunion de négociation avec notre employeur. Il connait notre revendication et doit faire sa proposition.

Non cadre : Augmentation Générale 0.7% et Augmentation Individuelle 1.1% Cadres : Augmentation Générale 0.3% et Augmentation Individuelle 1.5%

Nous sommes déçus et trouvons cette proposition très minimaliste!

Minimaliste quant au budget alloué aux augmentations générales : C'est la misère !

Minimaliste quant au contenu : Nous avions fait des propositions concernant une multitude d'autres points (mode de distribution des AG, salaire mini d'embauche, création de nouveaux budgets, prime de vacances, embauches, proximité, fins de carrières, ...). Rien de concret pour le moment.

Nous tenons également rappeler certains points qui nous semblent importants :

Les syndicats CGT CFDT affirment que la quasi totalité du personnel SDH-PH estime que les augmentations générales doivent servir à compenser la hausse des prix et maintenir le pouvoir d'achat. Nous rappelons que l'inflation 2012 est estimée à 2%.

La CGT et CFDT revendiquent qu'un effort particulier soit fait en direction des ETAM et gardiens qui subissent plus particulièrement les hausses de prix de l'alimentation, de l'énergie ...

Constat : Le budget augmentation individuelle est stable depuis 3 ans chez les non cadre et en hausse constante chez les cadres. Pour 2013, les budgets augmentations générales suivent le chemin inverse. Les syndicats CFDT et CGT rappellent que les augmentations individuelles des uns ne doivent pas être financées par la perte du pouvoir d'achat des autres.

Il est impératif que ce soit un plus, c'est une question de justice!

La SDH jouit d'une bonne santé financière et d'une belle réputation!

Ce n'est pas le fruit du hasard : Elle est bien gérée et peut compter sur le professionnalisme et l'implication des ses employés.

C'est pourquoi elle ne doit pas serrer les boulons mais, au contraire, investir dans son personnel! {mospagebreak

http://www.cgtsdh.fr/sitejoomla Propulsé par Joomla! Généré: 25 April, 2024, 16:44

title=Mise à jour Revendication syndicale 2013} MISE A JOUR REVENDICATION :

Suite aux propositions de la Direction concernant les augmentations générales et individuelles, nous avons revisité notre revendication initiale. Pour le reste, nous sommes toujours dans l'expectative ...

Mise à jour de notre revendication .

{mospagebreak title=CR du 12 fevrier 2013} COMPTE RENDU DU 12 FEVRIER :

Suite aux revendications des cadres et non cadres, la Direction fait la proposition suivante : Le contexte vu par la Direction : L'inflation est à 1.9% hors tabac. Le DG précise qu'il est conscient et satisfait du travail fourni par les employés SDH-PH mais qu'il est soumis à des contraintes budgétaires (hausse de la masse salariale, …. C'est pourquoi le budget 2013 est restreint!. Il entend abaisser les couts de fonctionnement donc la masse salariale. Dans le même temps, il entend favoriser la performance individuelle et allouer un budget conséquent à l'enveloppe "augmentations individuelles". Proposition de la Direction : Budget augmentations :

```
NON CADRES CADRES Augmentations Générales 0.7\% ==> 0.8\% ==> 0.9 \% 0.3\% ==> 0.5\% ==> 0.9 \% Augmentations Individuelles 1.1\% ==> 1\% 1.5\% ==> 1.3\% ==> 1 \% Total 1.8\% ==> 1.8\% ==> 1.8\% ==> 1.8\% ==> 1.9 \%
```

Prime de vacances : 757 € ==> 850 € (Uniquement pour 2013)

Création d'une prime de vacances spécifique SDH dont le mode de calcul serait le suivant : [(salaire mini SDH x 13.3) + Prime vacances N-1] x 4%.

Conditions de travail : Une étude est en cours en vue de donner une mission à MALAKOFF MEDERIC (en partenariat avec l'ARACT) concernant : L'usure et l'allongement de la vie professionnelle.

Mise en place de commissions de suivi des accords et des plans (égalité HF, Séniors, classification, …) ==> OK

Suivi des budgets dédiés aux augmentations personnelles. ==> OK pour NAO 2014

Ouvertures de négociations concernant un CET (compte épargne temps), PERCO (Plan épargne retraite collective) ou amélioration du système de retraite existant ==> NON Création d'un budget spécifique pour les rattrapages, les promotions, et les corrections à apporter dans le cas des inégalités H-F. ==> NAO 2013 pour mise en place en 2014.

Cette proposition sera présentée au personnel SDH-PH lors d'une assemblée Générale programmée le 12 mars à 14H00.{mospagebreak title=Heure d info syndicale 12 mars 2013} HEURE D'INFO SYNDICALE 12 MARS 2013 :

L'intersyndicale CFDT - CGT invite donc les employés de l'UES SDH-PH à une HEURE D'INFORMATION SYNDICALE afin de débattre de ces négociations, de la dernière proposition de la Direction, de la signature ou non d'un accord et, dans ce cas, d'un éventuel mouvement du personnel.

Ces réunions sont considérées comme du temps de travail, il n'y a aucune perte de salaire pour les participants. Venez nombreux !

Heure d'info syndicale : mardi 12 mars de 14h00 a 15h00 salle Henri COTTE Vos délégués syndicaux {mospagebreak title=...} ... :

http://www.cgtsdh.fr/sitejoomla Propulsé par Joomla! Généré: 25 April, 2024, 16:44

^{*} Application des augmentations générales hors ancienneté à compter du 1er janvier 2013

^{*} Pour ceux qui y ont droit et négocié en son temps par les organisations syndicales : ancienneté à la date anniversaire de son contrat + 0.8%. Revenu minimum d' embauche : 1 430 € è 1 460 € applicable en mars